

# **Communauté de Communes DU CHATILLONNAIS EN BERRY**

## **Article 1 : Dénomination, composition, objet**

La Communauté de Communes dénommée « Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry » est composée des communes suivantes : Arpheuilles, Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Clion-sur-Indre, Fléré-la-Rivière, Murs, Palluau-sur-Indre, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Médard, Le Tranger.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes précitées en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et de solidarité en milieu rural.

## **Article 2 : Adhésion, retrait, modification des statuts, dissolution.**

- L'extension du périmètre de la Communauté de Communes est prévue à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales.
- La procédure de retrait d'une commune membre est prévue par l'article L 5211-19 du CGCT.
- Les modifications statutaires sont fixées par les articles L 5211-16 et L 5211-17, et L 5211-20 du CGCT.
- La dissolution d'une Communauté de Communes est prévue par les articles L 5214-28 et 5214-29 du CGCT.

## **Article 3 : Compétences de la Communauté de Communes**

### **A/ Compétences Obligatoires**

#### **1 - Aménagement de l'espace**

- Etudes, création, réalisation, entretien de zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique et touristique.
- Elaboration et suivi d'un SCOT.

#### **2 – Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté**

- Gestion, aménagement, entretien des zones d'activités économiques existantes suivantes :

#### **Châtillon sur Indre : Zone AUy du PLU.**

- Zone industrielle route de Tours.

- Zones industrielles suite au remembrement : La Grande Pièce YV 68  
+ extension de la zone des Sables de Beauregard YT 32.
- Zone Bel Air, route du Blanc.

**Clion sur Indre** : Zone AUy du PLU de 2012.

- Zones cadastrées ZN 208, 210, 211, 402, 403.
- Zone Vigean, les Varennes.
- Création, gestion de toutes les nouvelles zones d'activité industrielle, artisanale, commerciale, et l'extension des zones existantes d'intérêt communautaire.
- Construction, gestion et extension des sites d'accueils des entreprises (ateliers relais).
- Création, réhabilitation, entretien et gestion du dernier commerce d'une commune membre ou d'un commerce de première nécessité indispensable à la population.
- Actions permettant le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Tourisme : création et gestion d'un office de tourisme intercommunal.

## **B / Compétences Optionnelles**

### **1 – Protection et mise en valeur de l'environnement**

↳ Gestion de la collecte, du tri, du traitement et de la valorisation des déchets ou assimilés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

↳ Gestion de la déchetterie existante au lieu dit « le Porteau » sur la commune de Châtillon sur Indre avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **2 – Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire dépendances comprises.

Ce dernier est constitué par les voies intra-communautaires hors agglomération, reliant les routes départementales avec vocation intercommunale affirmée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. (cf. liste en annexe).

Est exclu du champ d'application de cette compétence, le dégagement en cas d'intempéries.

### **3 – Etude et actions pour les énergies renouvelables à l'initiative de la Communauté de Communes.**

## **C/ Compétences facultatives**

### **1 – Culture et sports.**

- Soutien aux écoles de musique.
- Gestion, entretien, rénovation et extension de la piscine et du gymnase d'intérêt communautaire.

### **2 – Gendarmerie.**

- Construction et gestion d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Châtillon-sur-Indre.

### **3– Petite Enfance/Jeunesse**

- Le Conseil Communautaire exerce, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
  - ↳ la gestion et l'entretien relatifs à la petite enfance (-3 ans), pour la structure d'accueil de la petite enfance (SAPE), et le relais assistante maternelle (RAM).

### **Article 4 : Siège**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Châtillon-sur-Indre (1 rue Maurice Davaillon).

### **Article 5 : Durée**

La communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

### **Article 6 : Administration**

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de délégués élus par les communes membres.

La représentation des Communes est la suivante : 32 sièges.  
(Loi 2010 - 1563 du 16 décembre 2010 et nouvelle loi n°2012 -1561 du 31 décembre 2012).

La représentation du nombre des conseillers communautaires par commune est fixée comme suit :

Arpheuilles :	2
Châtillon-sur-Indre :	11
Cléré-du-Bois :	2
Clion-sur-Indre:	4
Fléré-la-Rivière :	3
Murs :	2
Palluau-sur-Indre :	3

Saint-Cyran-du-Jambot :	2
Saint-Médard :	1 + 1 suppléant
Le Tranger :	2

### **Article 7 : Bureau**

Le bureau comprend un représentant élu par le conseil par chaque commune membre soit 10 membres.

Il comporte un Président et quatre vice-présidents.

### **Article 8 : Règlement intérieur**

Le Conseil de Communauté de Communes adoptera un règlement intérieur pour son fonctionnement et la mise en place de commissions spécialisées à créer.

### **Article 9 : Ressources**

Les ressources financières de la Communauté de Communes sont constituées par :

- 1- Le produit de la fiscalité unique et le produit des trois taxes directes locales
- 2- Le produit de la dotation globale de fonctionnement
- 3- Le revenu des biens meubles ou immeubles de la Communauté
- 4- Des sommes qu'elle reçoit des donations possibles des associations, des particuliers en échange d'un service rendu
- 5- Les subventions de l'Etat, de l'Union Européenne, de la Région Centre, du Département et des Communes ainsi que toutes autres aides spécifiques.
- 6- Le produit des dons et des legs.
- 7- Le produit des cessions immobilières ou mobilières
- 8- Le produit des taxes, redevances et subventions correspondant aux services associés.
- 9- Le produit des emprunts

### **Article 10 : Conditions de mise à disposition des personnels**

Une commune membre pourra mettre à disposition de la Communauté de Communes son personnel suivant les dispositions légales.

### **Article 11 : Recrutement des personnels**

La Communauté de Communes pourra recruter le cas échéant tout personnel nécessaire à l'exécution de ses missions exercées dans le cadre de ses compétences.

## Article 12 : Trésorier de la Communauté de Communes

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes seront assurées par le Trésorier de Châtillon-sur-Indre.

## Article 13 : Disposition finale

Pour toutes les questions non explicitement mentionnées dans le présent document, relatives au fonctionnement et à l'administration de la Communauté de Communes il sera fait application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vu pour être annexé à l'arrêté du **23 MARS 2016**

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

## Annexe - VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

	N°	Intitulé	Mètres	Nouvelle désignation
ARPHEUILLES	1	Arph-Buzancals, Cauderie	2810	
	2	Arph-St Gemme, Bols septier	1730	
	3	RD24-Villiers, La Mazère	3228	
	4	Arph-Villiers	2100	
	5	RD24-Clion, La Pichonnerie	1354	
	6	RD24-RD15, Montbasson	4958	
	7	RD 24-La Motte	200	
	8	N°3-Clion, La Roche	1700	
		Total	17480	
CHATILLON	VC3	Voie communale n°3 dite de la Lande	3642	Voie communale n°3 de la Lande
	VC4	Voie communale n°4 dite Parelle-Lestrac	1449	
	VC4	Voie communale n°4 dite Parelle-Lestrac	522	Voie communale n°4 de la Parelle à l'Estrac
	VC4	Voie communale n°4 dite Parelle-Lestrac	315	
	VC4	Voie communale n°4 dite Parelle-Lestrac	255	
	VC8	Voie communale n°8 dite de Ceinture	1709	Voie communale n°8 de Ceinture
	VC15	Voie communale n°15 dite de Chauffetière - Chevrie	1311	Voie communale n°15 de la Chauffetière à la Chèvrerie
		Voie La Place-La Chauffetière	2250	
	VC16	Chemin rural dit de la Servolette	364	Voie communale n°16 de Servolette
	VC36	Voie communale n°36 de Fléré-la-Rivière à la Route départementale n°13	1643	Voie communale n°36 de Fléré-la-Rivière à la route départementale n°13
	VC29	Voie communale n°29 dite Breuil aux Gittons	252	Voie communale n°29 du Breuil aux Gittons
	VC29	Voie communale n°29 dite Breuil aux Gittons	421	Voie communale n°29 du Breuil aux Gittons
	Total	14133		
CLERE-DU-BOIS	1	St Saturnin, les Effes-D24	5000	
	2	N°1 limite Indre et Loire	3000	
	3	La Sironnière-D21	500	
		Total	8500	
CLION	1	Marteau D943-D24	1400	
	2	Le Cormier D24-D588	500	
	3	Le Breuil aux gittons D943-D43	3875	
	4	Luché D63-D943	1000	
	5	Derrière Vigean D943-D18	1100	
	6	Partie Luché Beaugerai	1200	
	7	Le Grand Mée D18-D43	2500	
	8	D58-La Roche	1500	
		Total	13075	
FLERE-LA-RIVIERE	1	Route de Marnot	1760	
	2	Route de Grand Fond	2033	
	3	Route de la Charrière	610	
	4	Route de la Baraillerie 2° entrée	3330	
	5	Route de la Reuille	970	
	Total	8703		
LE TRANGER	VC 1	Semblancay-Bouchoire. CD28, passe à Semblancay-La Chaptière, La Petite Bouchoire, termine CD 18	1755	
	VC 2	Villiers-Puits. CD 18, passe Grand et Petit Villiers, Chanchignoux, Le Puits, termine CD 18	3145	
	VC 3	Vincendière. VC 2, passe à la Vincendière, termine CD 28K	1410	
	VC 4	Les Roches. CD 28, passe Les Roches, termine VC 1	2560	
	VC 5	La Guichonnerie. CD 18, passe La Guichonnerie, termine CD 28K	2461	
	Total	11331		
MURS	1	Le Prefeton	750	
	9	Les Granges	420	
	13	Le Grand Mée	240	
	21	Lestrac	1600	
	Total	3010		
PALLUAU	1	RN Les Augères-Metz l'abbé RD15	2000	
	2	RN-La Motte-RN Mont-RD15 Arpheuilles	4228	
	4	D15E Buissonnière-Cocandière-Mongenaud	6285	
	5	La Motte-La Belloterie	2555	
	6	Ranger-La Malleriaie-La Vix-Palluau	2583	
		Total	17651	
ST-MEDARD	1	Le Bourg-Limite 37	3000	
	2	N°3-La Motte-Blanche limite commune	3400	
	3	La Touche-Limite 37	1500	
	4	Val au Boeuf-Limite 37 n°3	1300	
	Total	9200		
ST-MEDARD	VC 1	La petite Cailletière - St-Marc	3043	
	VC 2	La févrie - Caucardon	1630	
	VC 3	Triploire - La grande Cailletière	1181	
	Total	5854		
TOTAL CDC			108937	